

23-05-03 Administration Générale – Intercommunalité

Convention avec Saint-Etienne Métropole pour la mise à disposition du téléservice « Déclaloc CERFA », téléservice de déclaration de meublés de tourisme et chambres d'hôtes

Monsieur le Maire expose :

Saint-Etienne Métropole a institué une taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire depuis le 1^{er} janvier 2009 conformément à la délibération du Conseil Communautaire en date du 8/12/2008.

Saint-Etienne Métropole a souhaité confier à la société Nouveaux Territoires l'exploitation et la maintenance de sa solution de gestion et de base de données de la taxe de séjour.

La location de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes pour de courtes durées, à une clientèle de passage, a connu un essor notable et constitue une partie de plus en plus importante de l'offre d'hébergement touristique, notamment de par la multiplication des plateformes numériques.

Toute personne qui offre à la location une chambre d'hôtes ou un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé ou non au sens du Code du Tourisme, doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du Maire de la commune où est situé l'hébergement.

Le service Déclaloc CERFA, proposé par Nouveaux Territoire, permet aux hébergeurs de déclarer en ligne via des formulaires CERFA dématérialisés leurs meublés de tourisme et chambres d'hôtes, auprès des communes.

Le service Déclaloc CERFA est mis à disposition gracieusement par Saint-Etienne Métropole.

Je vous demande de bien vouloir :

- approuver l'activation du téléservice « Déclaloc CERFA » ;
- m'autoriser à signer la convention afférente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'activation du téléservice « Déclaloc CERFA » ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

Copie conforme

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 10 mai 2023**

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe**

Délibération **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

Séance du 9 mai 2023

23-05-03 Administration Générale – Intercommunalité

Convention avec Saint-Etienne Métropole pour la mise à disposition du téléservice « Déclaloc CERFA », téléservice de déclaration de meublés de tourisme et chambres d'hôtes

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 21 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - RODRIGUES SOUSA Hugo - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. PELLEGRIN Jacques - REPELLINI Raymonde - ACHARD Pierre - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - JOLY Florence - LAFON Lise - PUIPIER Franck

Avaient donné procuration :

M. PELLEGRIN à M. ZAVROSA
M. ACHARD à M. DI PAOLO
M. ADAM à Mme GEUSENS
Mme SCHERRER à M. BRUNEAU
Mme LAFON à Mme PAPIN

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :